



1<sup>er</sup> avril 2026,

Présent(e)s : Mesdames VANEY Nolwenn - TORTORA Sandrine - CHENAF Sandrine - HACENE Marie - COLLE BELTAI Valérie  
Messieurs PALLARES Laurent - MEON Ludovic - GILBERT Cédric - BOULLE Thomas - BOTTONI Pierre

Excusé(es) : Monsieur COUDURIER Julien

## COURRIER AUX CLUBS

**APPEL DE SALLE** : Le Comité recherche un gymnase pour accueillir les finales de la coupe départementale les 20 et 21 juin 2026

**REVEIL DE NOGENT** : Base de données non mise à jour. Amende suit

**2<sup>ème</sup> PHASE CHAMPIONNATS JEUNES** : elle est dans Gest'hand pour les -18 ans Masculins et les -15 ans Masculins et Féminins. Merci de saisir vos conclusions.

## INDISPONIBILITES DE GYMNASE

**VALENTON** : La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase du 09 avril au 13 avril 2026.

## PLATEAUX TECHNIQUES -9 ANS

ORMESSON – ENTENTE PLESSEENNE – CHENNEVIERES – SUCY ?	12 avril 2026
VILLIERS – BRY – NOGENT – JOINVILLE	17 mai 2026
ALFORTVILLE – IVRY – KREMLIN - VITRY	25 mai 2026 de 9h00 à 11h00

## TOURNOIS MINI-HAND

CHAMPIGNY	12 avril 2026
CACHAN	12 avril 2026
BONNEUIL	19 avril 2026
VALENTON	3 mai 2026
CHENNEVIERES	10 mai 2026
CRETEIL	10 mai 2026
SUCY	7 juin 2026
L'HAY LES ROSES	7 juin 2026
BRY SUR MARNE	14 juin 2026
ARCUEIL	14 juin 2026

## CHAMPIONNATS MASCULINS

### MOINS DE 15 ANS

#### DEPARTEMENTALE 1

Poule A

#### Rencontre Stella St Maur HB 2 / ES Vitry du 17/18 janvier 2026 :

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre au samedi 4 avril 2026 à 14h00 au gymnase Pierre Brossolette à St-Maur.

### MOINS DE 13 ANS

#### DEPARTEMENTALE 2

#### Rencontre US Créteil HB 2 / CA l'Hay-les-Roses HB 2 du 29 mars 2026 :

L'HAY-LES-ROSES : Manque officiel responsable sur FDME. Amende suit.

#### DEPARTEMENTALE 4

#### Rencontre US Créteil HB 3 / Marolles HB du 22 mars 2026 :

La COC valide le score de 27 - 17 en faveur de l'équipe de Marolles. Le classement sera actualisé.

### MOINS DE 11 ANS

#### DEPARTEMENTALE 5

#### Rencontre ASM du Perreux / Villiers EC HB du 28 mars 2026 :

Merci aux 2 clubs de confirmer le score de 25 - 20 en faveur de l'équipe de Villiers.

## CHAMPIONNATS FEMININS

### PLUS DE 16 ANS

#### DEPARTEMENTALE 1

#### Rencontre CA l'Hay-les-Roses HB / Limeil-Brévannes HBC du 28 mars 2026 :

L'HAY LES ROSES : Trop de licences B (5) et D (1) sur cette rencontre au lieu des 3 autorisées, vous avez match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

#### Rencontre CS Valenton / CSA Kremlin Bicêtre 2 du 28 mars 2026 :

Le dossier est transmis aux instances concernées.

### MOINS DE 18 ANS

#### DEPARTEMENTALE 1

#### Rencontre ES Vitry / Entente St Maur – Joinville du 11 avril 2026 :

La rencontre aura lieu à 18h45 suite à l'accord du club de la Stella St-Maur.

#### DEPARTEMENTALE 2

#### Rencontre CS Valenton / Elan Chevilly Larue du 28 mars 2026 :

CHEVILLY LARUE : Votre équipe ne s'étant pas déplacée, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé

**MOINS DE 13 ANS**

DEPARTEMENTALE 2

Après les rencontres du week-end 11/12 avril 2026, les finalités se dérouleront de la manière suivante :

Rencontre en match aller et retour : Week-end du 9/10 mai 2026 et 23/24 mai 2026

Place de 1 à 4 :

1A / 2B

1B / 2A

Place de 5 à 8 :

3A / 4B

3B / 4A

Place de 9 à 12 :

5A / 6B

5B / 6A

Puis match de classement en match sec, les clubs recevant seront tirés au sort, week-end du 6/7 juin 2026.

Nous attirons votre attention sur le délai très court pour les conclusions de match.

Rencontre Entente St Maur – Joinville 2 / Thiais HBC du 22 mars 2026 :

**ENTENTE ST MAUR – JOINVILLE :** Par suite de la vérification du règlement, la sanction sportive est annulée, la sanction financière est maintenue. Le classement sera actualisé.

La Présidente de la COC 94  
Nolwenn VANEY



**Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.**

**Voie de recours :** Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen de Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.